

## II

*La Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique  
à l'Ambassadeur du Canada*

(Traduction)

Le 12 juin 2009

Son Excellence Michael H. Wilson  
Ambassadeur du Canada

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note no UNEN0056 du 12 juin 2009, qui se lit comme suit dans son intégralité :

Note No. UNEN0056

J'ai l'honneur de me reporter aux amendements proposés aux annexes A et C du *Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les thoniers (thon blanc) du Pacifique et leurs privilèges portuaires*, élaborés par les délégations canadienne et américaine à Long Beach, en Californie, le 16 décembre 2008, lesquels sont reproduits intégralement ci-après et remplacent les annexes A et C existantes :

« ANNEXE A

1.

- (a) Chaque Partie convient de fournir annuellement à l'autre Partie une liste de ses navires de pêche qui prévoient pêcher le thon blanc dans la zone économique exclusive (ZEE) de l'autre Partie, laquelle est définie à l'alinéa 1 b) du Traité. La liste indiquera :
- i) le nom de navire,
  - ii) le nom du port d'attache,
  - iii) l'indicatif radio ou la marque d'identification du navire qui identifie l'État du pavillon du navire (« marque d'identification du navire »),